

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 593/2019
Date: 5 juin 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 856147
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2018 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 6 décembre 2017 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2018 à 2021 (ACE 1338/2017), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 14 juin 2017 par la Direction de l'instruction publique à la PHBern pour les années 2018 à 2021 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni de bonnes prestations en 2018. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2018-2019, 2685¹ étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2018) étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 2565¹ étudiants et étudiantes). La croissance par rapport à 2017 est donc de 4,7 pour cent.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 21 200² étudiants et étudiantes étaient immatriculés dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2018. D'après les données utilisées par l'OFS³, la croissance par rapport à 2017 s'élève à 2,2 pour cent pour l'ensemble du pays et à 0,8 pour cent pour la PHBern. A

¹ Etudiants et étudiantes des filières ordinaires, y compris étudiants et étudiantes des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiants et étudiantes des centres de didactique des disciplines.

² Etat : 27 mars 2019

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues). Ce sont justement ces formations qui ont connu une forte hausse des effectifs estudiantins en 2018.



l'instar de l'année précédente, la PHBern est la troisième plus grande haute école pédagogique du pays.

- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (879 au 15 octobre 2018, exception faite des formations postgrades et des formations complémentaires) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (339 au 15 octobre 2018).
- Depuis l'année académique 2018-2019, la PHBern et la Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) proposent une filière d'études bilingue pour les degrés préscolaire et primaire. La demande pour cette nouvelle offre très opportune dans le canton bilingue de Berne a répondu aux attentes (environ 20 étudiants et étudiantes au premier semestre).
- Avec la mise en service des trois centres de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles – design », « Sport » et « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable », la PHBern contribue à promouvoir sa propre relève en enseignants et enseignantes, ce qui correspond à un objectif crucial du canton de Berne. Dans le cadre des études de master en didactique des disciplines, les étudiants et étudiantes se spécialisent, dans leur domaine, pour l'enseignement, la recherche et le développement au sein des hautes écoles pédagogiques, des hautes écoles spécialisées et des universités.
- Suite à une modification législative adoptée par le Grand Conseil, les titulaires d'un bachelior en logopédie, en thérapie psychomotrice ou dans un domaine d'études apparenté peuvent aussi être admis à la filière formant à l'enseignement spécialisé à la PHBern depuis le semestre d'automne 2018 (auparavant, un diplôme d'enseignement était requis). L'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes à l'Institut de pédagogie curative a eu les effets escomptés : le canton de Berne peut lutter contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes dans le domaine de l'enseignement spécialisé.
- En collaboration avec la Direction de l'instruction publique, la PHBern soutient une mesure importante pour contrer les difficultés de recrutement des enseignants et enseignantes en permettant à ses étudiants et étudiantes d'enseigner dans les écoles. Ainsi, 30 étudiants et étudiantes en dernière année d'études pour les degrés préscolaire et primaire à la PHBern et à l'institut NMS ont repris une vingtaine de postes dans le canton de Berne, sous la supervision des instituts compétents et des directions d'école concernées. Dans ces cas mais aussi de manière générale, les directeurs et directrices d'école ont un avis largement positif en ce qui concerne les compétences des diplômés et diplômées de la PHBern. Cela montre que la PHBern prépare de manière optimale ses étudiants et étudiantes à l'exercice de leur métier.
- Dans les domaines de la formation continue et des services, la PHBern a soutenu le développement du système éducatif cantonal en étroite collaboration avec la Direction de l'instruction publique. Le nombre de participants et de participantes aux formations continues concernant la mise en œuvre du Lehrplan 21 a continué d'augmenter. Une hausse a aussi été enregistrée s'agissant des services, notamment dans les domaines des médias

didactiques et des médias et informatique, ce qui correspond parfaitement aux axes de développement de la Direction de l'instruction publique.

- Durant l'exercice 2017, les coûts annuels par équivalent plein temps d'un étudiant ou d'une étudiante suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) se situaient de nouveau en deçà de la moyenne nationale. Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé étaient supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale, à l'instar des années précédentes (env. + 21 %). Ce résultat est inférieur de deux points de pourcentage au résultat de 2016, mais il ne faut pas s'attendre à ce que les réorganisations menées dans la filière formant à l'enseignement spécialisé aient des effets substantiels avant l'année académique 2018-2019 et permettent ainsi d'aligner les coûts moyens par étudiant ou étudiante à la moyenne nationale. La filière d'études formant à l'enseignement au degré secondaire II présente également des coûts supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale (env. + 8 %), soit une hausse de près de 6 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce résultat est vraisemblablement dû en premier lieu à un recul du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans l'institut concerné.
- Les comptes de la PHBern bouclent sur un déficit de 1,12 million de francs, soit un déficit inférieur de 0,25 million de francs à l'année précédente. Ce chiffre est bien meilleur que ceux prévus par la planification financière et ceux des estimations. La chute des revenus attendue au niveau des contributions versées en vertu de l'AHES⁴ en raison de la baisse des montants prévus par l'AHES n'a pas eu lieu, à l'instar de l'année précédente, car le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux a évolué mieux que prévu. Les recettes provenant des contributions AHES ont ainsi même augmenté légèrement. Au vu de la hausse des effectifs estudiantins, les recettes provenant des taxes d'études ont elles aussi augmenté.
- La contribution cantonale annuelle a représenté 69,4 pour cent des revenus totaux de la PHBern en 2018 (69,5 % l'année précédente).
- Au 31 décembre 2018, la PHBern affiche un capital propre négatif (CHF - 9 mio). Ce chiffre se compose de réserves provenant de bénéfices (CHF 16,5 mio) et de réserves d'évaluation négatives depuis le passage au système de subventionnement (CHF - 25,5 mio). Le budget 2019 ainsi que la planification financière à moyen terme de la PHBern prévoient de nouveau un déficit. La Direction de l'instruction publique est en train d'évaluer avec la PHBern des mesures visant à garantir des comptes équilibrés sur le long terme. Elle présentera les résultats de cet examen au Conseil-exécutif au plus tard en 2021 dans le cadre du renouvellement du mandat de prestations de la PHBern pour les années 2022 à 2025.
- La Direction de l'instruction publique a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2018-2021 lors de l'entretien de controlling du 11 décembre 2018 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique. Le comité

⁴ Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les hautes écoles spécialisées (AHES)

interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 23 avril 2019.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique,

il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2018 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2018 de la PHBern